



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **Jemax SA en liquidation**, Route de Sichoze 6,
1814 La Tour-de-Peilz
2. Délai pour contester l'état de collocation:
06.06.2014 jusqu'au 26.06.2014
3. Délai pour contester l'inventaire:
06.06.2014 jusqu'au 16.06.2014
4. **Remarques:** Dans un délai échéant le 16.06.2014, les créanciers peuvent :
 - 1) Demander la cession des droits de la masse (art. 260 LP) au sujet de rendications de propriété admises par l'administration de la masse en faillite (art. 47 et 49 OAOF). A défaut de procéder dans le délai fixé, la décision de l'Office deviendra exécutoire.
 - 2) Demander la cession des droits de la masse (art. 260 LP), relative à deux créances colloquées pour mémoire (art. 63 al. 1 OAOF); l'administration de la masse en faillite n'entend pas poursuivre les procès, faute de moyens et d'éléments.

Office des Faillites de l'Est Vaudois
1800 Vevey

01534853

